

Vélizy-Villacoublay et Nanterre, le 13 avril 2022

17h00

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

**COMMUNIQUE DU 13 AVRIL 2022**

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES  
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE VINCI CONCESSIONS ET D'EIFFAGE**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES  
ACTIONS DE**

**SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE**



**INITIEE PAR VINCI CONCESSIONS ET EIFFAGE**



**PRESENTEE PAR**



**ETABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT**

**PRIX DE L'OFFRE :**

**27,00 euros par action de SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE**

**DUREE DE L'OFFRE :**

15 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée (l'**« Offre »**) sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**) conformément aux dispositions de son règlement général



Le présent communiqué est établi et diffusé par VINCI Concessions et Eiffage en application des dispositions des articles 231-27 1°, 2° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 12 avril 2022 relative à l'Offre, apposé le visa n° 22-101 sur la note d'information établie par VINCI Concessions et Eiffage (la « Note d'Information »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de VINCI Concessions et d'Eiffage ont été déposées à l'AMF le 12 avril 2022 et mises à disposition du public le 13 avril 2022.

La Note d'Information établie par VINCI Concessions et Eiffage ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de VINCI Concessions et d'Eiffage sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et des sociétés VINCI ([www.vinci.com](http://www.vinci.com)) et Eiffage ([www.eiffage.com](http://www.eiffage.com)) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**VINCI CONCESSIONS**  
1973 Boulevard de la Défense  
92000 Nanterre  
France

**EIFFAGE**  
3/7, place de l'Europe  
78140 Vélizy-Villacoublay  
France

**PORZAMPARC (BNP PARIBAS)**  
16 rue de Hanovre  
75002 Paris  
France

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

#### **AVERTISSEMENT**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.*

*Les Initiateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.*